

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE

Du 5 avril 2022 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 16 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

-----

122-04-2022

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 016-01 amendant le Règlement numéro 016 concernant le programme de subvention sur l'économie d'eau potable

Madame la Conseillère Manon Leblanc présente et dépose le projet de Règlement numéro 016-01 amendant le Règlement numéro 016 concernant le programme de subvention sur l'économie d'eau potable.

Le projet de règlement vise à prolonger la durée de la subvention sur l'économie d'eau potable jusqu'au 30 juin 2022.

Madame la Conseillère Manon Leblanc donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 016-01 sera présenté pour adoption.

-----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 017-01 amendant le Règlement numéro 017 concernant le programme de subvention pour les couches lavables

Madame la Conseillère Dona Bouchard présente et dépose le projet du Règlement numéro 017-01 amendant le Règlement numéro 017 concernant le programme de subvention pour les couches lavables.

Le projet de règlement vise à prolonger la durée de la subvention pour l'achat de couches lavables jusqu'au 30 juin 2022.

Madame la Conseillère Dona Bouchard donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 017-01 sera présenté pour adoption.

-----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 018-01 amendant le Règlement numéro 018 concernant le programme de subvention sur l'achat de composteurs

Madame la Conseillère Manon Leblanc présente et dépose le projet du Règlement numéro 018-01 amendant le Règlement numéro 018 concernant le programme de subvention sur l'achat de composteurs.

Le projet de règlement vise à prolonger la durée de la subvention pour l'achat de composteurs jusqu'au 30 juin 2022.

Madame la Conseillère Manon Leblanc donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 018-01 sera présenté pour adoption.

-----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 054-01 amendant le Règlement numéro 054 concernant le programme de subvention pour l'implantation d'arbres

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault présente et dépose le projet du Règlement numéro 054-01 amendant le Règlement numéro 054 concernant le programme de subvention pour l'implantation d'arbres.

Le projet de règlement vise à prolonger la durée de la subvention pour l'implantation d'arbres jusqu'au 30 juin 2022.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 054-01 sera présenté pour adoption.

-----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 055-01 modifiant le Règlement 055 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de L'Épiphanie afin d'intégrer de nouvelles sanctions

Madame la Conseillère Manon Leblanc présente et dépose le projet du Règlement numéro 055-01 modifiant le Règlement 055 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de L'Épiphanie afin d'intégrer de nouvelles sanctions.

Le projet de règlement vise à intégrer les nouvelles sanctions prévues au projet de loi n° 49, loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives.

Madame la Conseillère Manon Leblanc donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 055-01 sera présenté pour adoption.

-----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 061 portant sur une entente avec la Ville de L'Épiphanie afin de l'adhérer à la cour municipale commune de la MRC de Montcalm

Madame la Conseillère Manon Leblanc présente et dépose le projet du Règlement numéro 061 portant sur une entente avec la Ville de L'Épiphanie afin de l'adhérer à la cour municipale commune de la MRC de Montcalm.

Le projet de règlement vise à autoriser la conclusion d'une entente portant sur l'entente avec la Ville de L'Épiphanie afin de l'adhérer à la cour municipale commune de la MRC de Montcalm.

Madame la Conseillère Manon Leblanc donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 061 sera présenté pour adoption.

-----

Dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses électorales pour l'année 2021

La trésorière dépose le rapport sur les dépenses électorales pour l'année 2021.

-----

123-04-2022

Résolution décrétant les critères d'évaluation des soumissions de services professionnels pour la mise aux normes de la station de pompage P3

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit mettre à niveau la station de pompage P3 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit mandater une firme d'ingénierie pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit décider des critères d'évaluation lors d'appel d'offres de services professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie opte pour un système d'évaluation à deux enveloppes avec les critères suivants :
  - a) Compréhension de la problématique des réseaux d'égout dans l'ensemble du secteur (30 points)
  - b) Expérience du soumissionnaire (30 points)
  - c) Compétence et disponibilité du responsable de l'équipe de projet (30 points)
  - d) Qualité de l'offre de service (10 points)
    - Le premier critère est éliminatoire et le soumissionnaire doit obtenir la note minimale de 24 points.
    - Le soumissionnaire doit, de plus, obtenir un pointage intérimaire de 70 points ou plus à défaut de quoi, son offre ne sera pas considérée.
    - Le pointage final sera établi à partir de la formule suivante :

$$\frac{\text{Note intérimaire} * 10\,000}{\text{Prix}}$$

----- A D O P T É E -----

124-04-2022

Résolution autorisant la demande de fermeture de la route 339 pour le Festival Chasse-galerie

CONSIDÉRANT la tenue du Festival Chasse-galerie du 8 au 10 juillet 2022 sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la route 339 entre la rue des Pléiades et la route 341 est nécessaire pour la tenue de cet événement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter une demande au ministère des Transports à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise la présentation d'une demande au ministère des Transports du Québec pour la fermeture de la route 339 entre la rue des Pléiades et la route 341 entre 8 h le vendredi 8 juillet 2022 et 19 h le dimanche 10 juillet 2022 pour la tenue du Festival Chasse-galerie sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie.
3. QUE le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, Pierre Picard à signer tout document relatif à la demande.

----- ADOPTÉE -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

Période de questions du public

La greffière fait la lecture des questions posées par écrit.

Aucune question n'a été déposée.

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

125-04-2022

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 34.

----- ADOPTÉE -----

---

STEVE PLANTE  
Maire

---

FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière